

le Président

Monsieur Patrick POUYANNE
Président Directeur Général
Total SA
Tour Coupole – 2 place Jean Millier
92078 PARIS La Défense cedex

Affaire suivie par Cécile BOUCARD / Cabinet du Président
Tél. : 05 56 99 67 93 – cecile.boucard@gironde.fr
CAB/BC/VD 20181205

Bordeaux, le **10 DEC. 2018**

Monsieur le Président Directeur Général,

Le 22 octobre dernier, treize collectivités vous ont interpellé, par la voix de leurs avocats, au sujet du plan de vigilance que vous avez établi, conformément à la loi du 27 février 2017.

Cette dernière prévoit que celui-ci « *comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle (..) ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation* ».

Ce document doit également intégrer « *une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation* » ainsi que « *des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves* ».

Comme le souligne ces collectivités, le plan de vigilance de votre Groupe ne permet pas de mesurer l'impact de ses activités sur le changement climatique. Il ne prévoit pas non plus d'actions à la hauteur du défi à relever en termes d'atténuation des risques liés à ce dernier.

Si la lutte contre le changement climatique nous concerne tous, l'ensemble des combats que nous menons individuellement et à l'échelle des territoires sera vain en l'absence d'actions fortes de la part de sociétés donneuses d'ordres telles que la vôtre.

Aussi, étant fortement préoccupé par la situation environnementale alarmante dans laquelle se trouve notre planète et par la multiplication des risques que fait peser à court terme sur l'humanité l'accélération du changement climatique, je ne peux que souscrire à la demande de mise en conformité de votre plan de vigilance que ces treize collectivités appellent de leur vœu.

Au-delà même du cadre légal, je considère, en tant que président d'un Département entièrement tourné vers les solidarités humaines et territoriales, que lutter contre le changement climatique relève d'un principe de responsabilité auquel nul ne peut se soustraire. La collectivité départementale étant à ce jour cliente de Total, je compte sur un réel sursaut de votre groupe pour prendre à bras le corps la question du réchauffement climatique et de ses impacts.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil Départemental de la Gironde



Jean-Luc GLEYZE

Conseiller Départemental du canton Sud Gironde